



PROCÈS VERBAL - POLE ARBITRAGE

MERCREDI 21 FEVRIER 2025

Présents : Benjamin HAUTIER (Responsable Pôle Arbitrage et secrétaire de séance), Aubin SOLER (Président CDA), Quentin BERTHELET (Vice Président en charge du Pôle Promotion de l'Arbitrage), Jonathan BLONDY (Président de District), Patrick BUFFIERE (Président de l'UNAF24), José DA SILVA (Représentant des arbitres au Comité Directeur), Christelle BIBIE, Nathalie LONGUEVILLE, Serge BATTOU, Didier BOUYNE, Victor DELACOUR, Arnaldo DOS SANTOS, Pascal GRAULIERE, Thierry JACQUEMET, Théo LE DEVEHAT et Tom-Elie MATHIEU.

Excusés : Camille KHAL et Serge VESSOT (Raison professionnelle), Dimitri DELERUE (FIA), Cyrille DELAFORGE, Emeline NIERICHLO et Jérôme POTIER (Raison familiale) et Mathieu DE MATOS (Représentant de la commission technique).

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de Cent euros (100€).

OUVERTURE PAR LE RESPONSABLE DU PÔLE ARBITRAGE

Benjamin HAUTIER ouvre la réunion en remerciant les nombreux membres présents ce jour, sur une réunion reportée la semaine précédente.

Il évoque une réunion qui sera riche afin de graver à l'écrit des process et couper court à certaines problématiques.

Il déplore trop de personnes qui parlent de problèmes « par derrière » ou prennent contact avec le Président du District plutôt qu'avec les responsables du Pôle Arbitrage pour se plaindre. Il aimerait un meilleur respect des interlocuteurs prévus.

ECHANGE AVEC LE LICENCIÉ N°350515215

Benjamin HAUTIER explique le déroulé des échanges de messages sur le groupe WhatsApp D3 ayant conduit à des critiques envers un bénévole du Pôle Arbitrage.

L'arbitre explique son ressenti vis-à-vis de l'année passée où les arbitres Seniors District étaient beaucoup désignés en jeunes le samedi après-midi, et moins cette année.

Il évoque cette impression d'être un peu de côté et avoue que ce message est arrivé dans une période compliquée professionnellement. Il n'en veut à personne.

Victor DELACOUR répond que le fonctionnement est encore en rodage et que ce sera le cas toute cette première saison de mandature et admet des problématiques, donc entendre le fond du problème. En revanche, il ne peut admettre que sur un groupe avec plus de 40 personnes, ce type de message sorte. Un échange entre les deux protagonistes eut été préférable, ce qui n'a pas eu lieu en amont.

Après départ de l'arbitre, il est proposé un rappel aux devoirs de sa charge.

Didier BOUYNE, concerné et Serge BATTOU, licencié dans le même club que l'arbitre ne prennent pas part au vote.

Vote : Pour – 13, Abstention – 0, Contre – 1.



ECHANGE AVEC LE LICENCIÉ N°2546461527

Benjamin HAUTIER explique les nombreuses problématiques rencontrées sur 2024/2025 avec l'arbitre, et notamment une indisponibilité très tardive à deux heures d'un match et une absence sur une rencontre non excusée. Ces faits avaient déjà conduit à une sanction, à savoir deux week-ends de non-désignation.

L'arbitre a souhaité cette saison reprendre, tardivement, suite à une période compliquée personnellement. Suite aux problèmes et après discussion avec Victor DELACOUR et son club, il a souhaité se réinvestir pour terminer la saison, mais davantage le samedi soir.

Après des échanges, il est avéré que l'arbitre ressent une préférence claire pour le fait de jouer et ressent un peu ce côté « obligation d'aller arbitrer parfois », ce qui de l'avis des membres n'est pas tenable à long terme. Il lui est conseillé de faire un réel point avec son club pour envisager la saison prochaine, que son club puisse avoir une solution de repli s'il venait à stopper l'arbitrage, notamment via une année sabbatique du concerné, qui permettra de couvrir le club pour 2025/2026.

INFORMATIONS DIVERSES ET DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Gel médical :

Le Pôle Arbitrage a reçu plusieurs demandes de gel de saison basées sur la fourniture d'un certificat médical. Jean Pierre DOYEN (FC LA TOUR MAREUIL VERTEILLAC), José DI PIERRO (INDÉPENDANT) et Gaetan RICARD (US TOCANE SAINT APRE) ont donc demandé un gel médical.

Les gels médicaux sont validés à l'unanimité des membres. Charge à la CDSA et à la CRSA de mettre en application la présente décision.

Affectation :

En vue la saison prochaine, il a été procédé à une consultation des arbitres sur leur souhait de poursuite de leur activité. Il a été annoncé les mouvements suivants :

Arrêts à prévoir :

D1 : Lucas MARLIER - D3 : Julian DA SILVA et Denis ROBIDOU.

Année sabbatique :

JAD : Naïm NASSER ROUSSELIE

Mutation professionnelle :

D3 : Franck FONTENELLE

Demande de passage en spécifique :

D3 : Hervé RABEAU - Stagiaire : Mickael FOURTICQ-LAHITOLLE

Concernant ce dernier, la demande est accordée sous réserve que les assistanats se fassent en catégorie jeunes pour débiter.

Arbitrage féminin :

Emeline et Ingrid NIERICHLO ont participé au stage Interligues des 1&2 février dernier. Elles ont fait très forte impression notamment via la réussite des tests physiques fédéraux. Le Pôle Arbitrage s'en réjouit et espère une issue favorable en fin de saison.

Interdistricts :

Paul BAUW participera aux U13 Interdistricts Garçons de Cenon suite à la sollicitation des CTRA de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine. Le Pôle Arbitrage le remercie pour son investissement.



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



Finales de coupes – 07 et 08 juin 2025 :

Le fichier d'éligibilité est à mettre à jour rapidement.

Pour le jour J, deux référents sont nommés pour assurer la gestion des effectifs et de toute problématique. Au niveau des arbitres, il s'agit de Serge BATTOU. Pour les délégués, Thierry JACQUEMET assurera la liaison avec les délégués ainsi que les désignations.

Benjamin HAUTIER étant sur ce week-end là en compétition de bodybuilding, il est en effet totalement indisponible et injoignable.

Planning rétroactif :

Afin d'éviter tout couac d'organisation sur les prochaines manifestations et d'éviter que ne se reproduisent certains loupés de cette première saison, un process de vérification est désormais mis en place.

15 JOURS AVANT :

- Benjamin HAUTIER contactera les référents concernés par la manifestation (organiseurs du stage, intervenants éventuels, personnes en charge de la gestion des repas et de l'organisation des locaux) etc...

L'objectif est donc :

- Eviter d'imposer des tâches aux salariés au dernier moment
- Eviter que des bénévoles du PA24 doivent prendre des RTT/congés pour venir préparer les évènements

Un manque de disponibilité ou des difficultés peuvent s'entendre, mais ce n'est pas aux responsables de venir chercher cette information. Il y a lieu d'anticiper et prévenir..

Benjamin HAUTIER reconnaît que les membres ont été habitués pendant quatre ans, à voir Jonathan BLONDY combler tous les trous et passer derrière des loupés. Il rappelle que lui n'a pas cette capacité de présence et ne fera pas la même chose. Chacun doit donc prendre ses responsabilités.

POINT FORMATION

Victor DELACOUR fait un retour sur les derniers stages et sur les évènements à venir.

Stage jeunes stagiaires et féminines – Samedi 8 février 2025

25 arbitres ont participé, accompagnés de 5 formateurs. Au programme, cohésion, lois du jeu et plan de carrière. Il remercie Christelle BIBIE et Nathalie LONGUEVILLE pour le repas et s'excuse une nouvelle fois pour le manque de communication préalable sur certains sujets, notamment vis-à-vis de Pieric MODOLO.

Il rappelle également qu'une action pédagogique était programmée sur ce stage avec la présence d'un jeune joueur suspendu par la Commission de Discipline pour insultes à arbitre.

Pôle Promotionnel 3 – Samedi 15 mars 2025

Le stage du Pôle doit normalement se dérouler à ANTONNE ET TRIGONANT suite au prêt des installations par le TRELISSAC APFC. Emeline NIERICHLO devra confirmer l'information dans la semaine pour la réservation de la salle, du terrain et des vestiaires. Un écrit devra être effectué.

Victor DELACOUR annonce que les observations des jeunes et assistants sont quasiment terminées. Pour les Seniors, ils seront vus les 15 et 16 mars 2025.

Cours décentralisés n°3 – 28/02/2025 et 07/03/2025

Le troisième cours est programmé prochainement sur quatre sites.

POLE ARBITRAGE DU 21.02.2025

DISTRICT DORDOGNE PÉRIGORD

secretariat@dordogne-perigord.fff.fr

Tel : 05 53 07 06 11 - 17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



Coulounieix-Chamiers : Jérôme POTIER et Cyrille DELAFORGE – Saint Vincent de Connezac : Serge BATTOU et Victor DELACOUR – Sarlat : Quentin BERTHELET et Victor DELACOUR – Agonac : Aubin SOLER et Nathalie LONGUEVILLE.

Victor DELACOUR évoque 80 inscrits environ, soit la moyenne des dernières saisons.

Examens fin de saison

Les examens écrits se dérouleront les 13 et 27 avril prochain. Les salles du District ont été réservées par Nathalie LONGUEVILLE en début de saison.

Pour la surveillance des examens, les membres suivants seront présents :

Dimanche 13 avril 2025 – Benjamin HAUTIER, Serge BATTOU, Victor DELACOUR, Arnaldo DOS SANTOS, Nathalie LONGUEVILLE, Christelle BIBIE.

27/04/2025 – Nathalie LONGUEVILLE, José DA SILVA, Aubin SOLER, Arnaldo DOS SANTOS.

Pour les tests physiques, ceux-ci se dérouleront le Dimanche 06 avril 2025 au matin.

Aubin SOLER se rapprochera de COULOUNIEIX-CHAMIERS pour le prêt du terrain et des vestiaires.

Corrections des examens – 01/05/2025

Ces corrections se dérouleront à CHAMPCEVINEL et seront suivies d'une modélisation des classements. Il ne pourra évidemment pas y avoir d'arbitres en activité au niveau départemental.

Victor DELACOUR, Serge BATTOU, Nathalie LONGUEVILLE assureront la correction. Benjamin HAUTIER sera présent pour la modélisation des classements à compter de 16h00. Jonathan BLONDY viendra sur une partie de la journée également.

POLE PROMOTION ARBITRAGE ET LABEL ARBITRAGE 2025/2026

POINT POLE PROMOTION DE L'ARBITRAGE :

Quentin BERTHELET évoque le chiffre de 118 accompagnements à date. Il rappelle la mise en place d'une banque de données de conseils, créée afin de faciliter la tâche des accompagnateurs et d'avoir une uniformité des retours faits aux arbitres.

En termes d'innovation, certains accompagnateurs vont travailler avec des accompagnements oreillette prochainement.

Une check-list à cocher a été mise en œuvre pour les axes de progrès attendus. Celle-ci sera utilisable dès mise en place de ces accompagnements particuliers.

A l'instant T, seuls quatre accompagnateurs seront concernés, à savoir Christophe CHALVIDAN, Dimitri DELERUE, Sylvain LESSENOT et Xavier MORTASSAGNE.

Le travail sur les rapports se fait bien avec une analyse de chaque rapport par Bastien FRISCIA, qui établit un résumé du week-end, permettant ainsi à Tom-Elie MATHIEU de prendre contact prioritairement avec des stagiaires ayant été en difficulté.

Concernant les interventions en clubs, les membres manquant de temps, et certains arbitres intervenant dans les clubs, il y a lieu d'envisager des supports à destination de nos arbitres pour mailler le territoire.

Les clubs « délaissés » pourront être visités par des membres du Pôle Arbitrage. C'est le bémol de cette saison au niveau du PPA.

Sur la communication, Théo LE DEVEHAT fait un travail intéressant de façon générale, et notamment avec le dernier visuel sur les équipements, qui a fait son petit effet.



LABEL ARBITRAGE :

Il évoque un très gros travail avec Bertrand MENARD et une réunion de travail prévue à THENON le 28 février 2025.

Un plan éducatif est réfléchi par catégories d'âge, avec des actions pédagogiques aux U6/U9 et plus âgés.

La FFF mise sur l'arbitrage à 13 ans, mais il y a lieu de les éduquer à l'arbitrage et aux règles avant l'adolescence, pour préparer l'avenir et susciter les envies.

Il faudra y inclure des activités ludiques qui sont issues du PEF, très bien construit.

Des questionnaires ou flyers peuvent être envisagés en fin d'intervention pour évaluer l'impact et stimuler l'intérêt pour l'arbitrage.

Enfin, il faut finaliser les critères d'obtention et de renouvellement du label, avec un système à plusieurs échelons (bronze, argent, or), basé sur la régularité et la qualité des actions. Le renouvellement ou les échelons permettent d'aller visiter de façon régulière un club plutôt que de faire du « one shot ».

POINT OBSERVATIONS

Benjamin HAUTIER fait un état de l'avancement des observations par niveaux, en constatant une saison très bien avancée, qui permettra logiquement de terminer début avril, probablement avant les examens écrits. Voici l'état d'avancement :

D1 (26/33) - D2A (23/27) - D2B (20/24) - D3P (28/38) - D3NP (12 observations au 16/02) - AAG1 (10/14) - AAG2 (10/16).

Il effectue ensuite la présentation de la circulaire de fin de saison relative aux classements et à l'affectation des arbitres pour 2025/2026 (voir annexe). Celle-ci est votée à l'unanimité des membres présents. Elle sera donc diffusée par NotiFoot aux arbitres et observateurs.

Bastien FRISCIA intègre officiellement le petit groupe d'observateur JAD.

POINT DÉSIGNATIONS

Au niveau de la désignation Jeunes, Didier BOUYNE placera désormais les JAD et Victor DELACOUR comblera les trous laissés avec les seniors départementaux. Ainsi, les petits couacs d'organisation sur les désignations seront plus facilement réglés.

Voici la liste des arbitres Seniors ayant demandé à officier en Jeunes. Cette liste est susceptible d'être agrémentée d'autres noms. Pour cela, les arbitres intéressés devront prendre contact avec Victor DELACOUR :

Ludovic CUBERTAFON, Julien EHRISMANN, Denis ROBIDOU, Raphaël COUTURE, Nicolas IMBERT, Xavier MORTASSAGNE, Armand ALIKAJ, Grégory MOREAU, Kévin MENERET, Melvin PEUBRIER, Didier BOUYNE, Bruno RONGIERAS, Sylvain LESSENT, Bernard ROCHE, Patrick PRADELOU, Cédric BESSON, Pascal GRAULIERE, Christophe BESSON, Ludovic LACHAUD, Karim BOUALALA, Jean-Marie DOMIERACKI, Frédéric DANIEL, Abdelkader KHALDI, Riad LATIQUI, Manon THIRANT, Christophe TASSIC, Nicolas CHAMPAGNE, Aubin SOLER, William GONTHIER, José DA SILVA, Jean-Michel ROUX, Franck MEYOTURPAUD, Noël NEBOUT, Ludovic TIGOULET, Pascal GRAND, Théophile VIALA, Benoît FOUCHET, Fabrice ENCARNACO, José DI PIERRO, Fiorello HENNON, Mirhane HOUMADI-HALIMI, Stéphane CARRIER, David BURROWS, Olivier GARCIA, Roland ETCHART, Timothée RICERNE, Jonathan LESCOUTRA et Vincent LADEUIL.

Benjamin HAUTIER évoque ensuite une mise en œuvre des consignes de désignations, notamment sur les priorités à appliquer. Ainsi, les consignes ci-après s'appliqueront désormais de façon claire et, étant



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



consignées par écrit, chaque officiel aura tout loisir en cas de doute de les relire afin d'éviter des remontées d'informations erronées ou des on-dit qui nuisent au fonctionnement général.

En Seniors :

R3 – Priorité pour être AA2 aux arbitres D1 et D2 non désignés sur leur niveau d'affectation.

D1 – On place les D1, puis les Ligue disponibles, puis les éventuels réservistes D2.

D2 – On place les D2, puis les D1 libres non placés en D1 ou R3, et enfin les Ligue disponibles

D3 – On place les D3 Promotionnels en priorité vis-à-vis des D3 Non Promotionnels

Si un arbitre est observé le dimanche, celui-ci ne devra pas être désigné le samedi, hormis s'il en a fait la demande par écrit.

En Jeunes :

La priorisation se fait sur les JAD et Stagiaires. Seront ensuite placés les Seniors District et éventuellement des Seniors Ligue.

Il est désormais formellement interdit aux responsables des désignations de s'auto-désigner en qualité d'arbitre. S'ils souhaitent arbitrer le samedi après-midi, ils devront faire valider la désignation par un des trois responsables du Pôle Arbitrage 24. Tout peut s'entendre mais rien ne doit se faire en sous-marin.

Un échange constructif s'établit notamment autour des priorités Seniors, afin de clarifier des interrogations de Serge BATTOU. Le process est finalement adopté sans problèmes.

POINT TEAM DÉLÉGUÉS

Thierry JACQUEMET interroge le Président du District sur l'effectif souhaité en termes de délégués. Jonathan BLONDY lui rétorque qu'un effectif de 15/20 délégués serait idéal pour couvrir les matchs le nécessitant en D2/D3.

Thierry évoque également le besoin que la formation de base se fasse avec un minimum d'exigence sur l'utilisation de l'informatique ou une bonne expression écrite. La qualité des rapports n'a pas atteint le niveau attendu malgré la distribution de supports en début de saison afin d'uniformiser l'ensemble des rapports. Certains jouent le jeu, d'autres pas.

Il évoque ensuite des problèmes rencontrés et a besoin de clarifications notamment au niveau des désignations. Benjamin HAUTIER lui répond que les délégués n'étant pas classés par niveau, ils sont placés plutôt en fonction des kilomètres que des niveaux des rencontres.

En cas d'arrêtés, les délégués n'étaient pas replacés, il aimerait que cela soit le cas. Réponse positive lui est apportée. Il évoque enfin son souhait de priorisation des délégués départementaux par rapport aux régionaux comme c'est donc le cas pour les arbitres.

Une relance est nécessaire auprès de la Commission Régionale des Délégués au sujet de la candidature de Thierry CHARTRAIN, sans nouvelles aujourd'hui.

Les délégués souhaitent être informés des huis-clos éventuels. Jonathan BLONDY lui répond qu'un process de notification officielle est en cours d'instauration avec le secrétariat.

En termes de communication enfin, il aimerait que les échanges délégué/arbitres avant match pour donner les informations ou consignes soient systématiques et que les arbitres connaissent les attendus de la mission de délégué. Benjamin HAUTIER missionne donc Thierry JACQUEMET pour la rédaction d'une fiche mémo qui sera transmise aux arbitres et mise en ligne sur le site du District.



PAROLE A L'UNAF24 – PATRICK BUFFIERE

Patrick BUFFIERE remercie les membres du PA24 présents à la soirée magrets frites. Il évoque également au rayon festivités le prochain loto le 28 mars 2025 à ATUR.

Des dotations ont été mises en place avec des tenues d'échauffement, qui peuvent être réglées par HelloAsso suite à la demande des arbitres de pouvoir payer en ligne. Les commandes rentrent très doucement. Il rappelle la prise en charge de 15€ par l'association sur chacune des tenues.

Il informe que l'UNAF24 a contribué à une subvention de 500€ pour les bâches de sensibilisation. Enfin, des sacoches seront offertes aux membres du PA24 et du CODIR de l'UNAF24.

La prochaine réunion prévue le 07 mars 2025 a été décalée au 08 mars 2025 au matin, puisqu'une partie des cours décentralisés se tenaient le 07 mars au soir.

TOUR DE TABLE

José DA SILVA salue une nouvelle réunion constructive.

Arnaldo DOS SANTOS souligne le nombre de fautes techniques sur les terrains, de Réserves Techniques déposées par les clubs ou d'erreurs sur des lois du jeu de base. Il propose que les bases des lois du jeu soient remises au cœur des cours décentralisés. Victor DELACOUR met en avant le fait que certains maîtrisent et risquent de s'ennuyer mais des propositions sont débattues et seront travaillées avec Quentin BERTHELET pour la saison prochaine.

Pascal GRAULIÈRE annonce que le stage féminin devrait se tenir les 24&25 mai prochain dans le Lot-et-Garonne. Il demande la possibilité d'emprunter la voiture du District. Une réponse favorable lui est apportée. Il pose également la question des échanges sollicités avec trois départements. Benjamin HAUTIER l'informe que la priorité cette saison a été mise sur le travail interne avec l'arrivée d'une nouvelle équipe.

Théo LE DEVEHAT revient sur le support évoqué par Quentin BERTHELET pour les sensibilisations. Les arbitres sont-ils au courant ? Benjamin HAUTIER charge Théo de créer un visuel qui sera envoyé sur les différents groupes WhatsApp pour les en informer.

Serge BATTOU demande si des communications peuvent être mises en place sur le harcèlement ou les violences sexuelles dans le football. Jonathan BLONDY apporte des informations. Des supports de communication et un gros travail est en cours avec le Député du Périgord Noir, Sébastien PEYTAVIE à ce sujet.

Nathalie LONGUEVILLE évoque un souci lors d'une Commission de Discipline vis-à-vis d'un arbitre. Elle rappelle que la Commission court parfois après les rapports, mais que ces derniers sont beaucoup mieux rédigés que par le passé.

Elle revient brièvement sur la conférence sur l'inclusion organisée par Smaïn FEKIRINI, conférence très intéressante.

Au niveau des FIA, il y aura lieu à l'avenir de tenir un listing des arbitres ayant dormi ou pris des repas, qui sont facturés au District, car certains n'étant pas inscrits en amont, prennent notamment le repas.



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



Un document devra être préparé avant la FIA par Pieric MODOLO reprenant les réservations. Celui-ci sera ensuite complété au fil du week-end par les formateurs.

Xavier MORTASSAGNE a été nommé référent afin de contacter les arbitres en cas de huis-clos. De même, il y a lieu de communiquer en cas d'actions pédagogiques pour informer les officiels.

Victor DELACOUR évoque le sujet du licencié n°2545909608, arbitre D2, sujet à de très nombreuses indisponibilités de dernière minute cette saison, créant de nombreux problèmes au sein du Pôle Arbitrage. Benjamin HAUTIER répond que ce dernier sera auditionné lors de la réunion du samedi 15 mars prochain et que le Statut de l'Arbitrage pourra être appliqué si nécessaire.

Aubin SOLER informe de la nécessité de ne plus désigner le licencié n°339246462 sur le RC CHAPELLE GONAGUET suite à décision de la Commission de Discipline.

Il évoque son souhait de voir un Seniors sur chacun des quarts de finale jeunes à la touche. Un échange sur la question s'installe aboutissant à une décision hybride. Le choix sera appliqué en fonction des matchs.

Concernant la finale Pitch Départementale du 05 avril prochain, le Carton vert Attitude + sera mis en place, 12 arbitres seront à convoquer et les arbitres participeront à la correction des quiz. La manifestation se déroulera en semi nocturne avec une fin prévue aux alentours de 21h30/22h00.

Concernant les désignations en U19 InterDistrict avec la Gironde, il y a lieu de passer l'information relative à leur règlement particulier sur l'assistantat aux arbitres concernés. Victor DELACOUR avertira les arbitres désignés uniquement afin d'éviter une perte d'information.

Aubin SOLER évoque l'intérêt d'un trombinoscope des arbitres pour 2025/2026. Les photos seront prises sur les stages et les examens de fin de saison.

Il évoque le cas d'un arbitre nécessitant un suivi particulier. Un listing de l'ensemble des rencontres des arbitres du BERGERAC PERIGORD FC sera adressé au club.

Enfin, il évoque son souhait de passer à deux accompagnements obligatoires en District. Un échange s'installe sur le sujet, autour de l'intérêt de l'obligation plutôt que le volontariat. Certains membres évoquent l'intérêt que l'instance régionale (CRA) remette en application l'obligation d'accompagnement par les arbitres régionaux, ce qui pourrait permettre d'avoir entre 50 et 60 accompagnements supplémentaires par saison.

Le Responsable du Pôle Arbitrage,
(Secrétaire de séance)
Benjamin HAUTIER

Le Président de CDA
Aubin SOLER



Circulaire de la CDA relative aux travaux préparatoires des classements de fin de saison et à l'affectation des arbitres départementaux pour la saison 2025/2026

Préambule :

Il est précisé que conformément à l'article 11 du Statut de l'Arbitrage, les arbitres de District sont nommés par le Comité Directeur du District Dordogne Périgord, sur proposition de la CDA.

Pour rappel, et conformément à l'article 3.17 du Règlement Intérieur du Pôle Arbitrage, les arbitres sont classés suivant les critères fixés dans la circulaire de début de saison. Par application du même article, certains arbitres détectés comme prometteurs peuvent faire l'objet de promotions accélérées, dans les conditions fixées par le Règlement Intérieur.

De plus, en application de la circulaire de début de saison, l'accompagnement des arbitres stagiaires est une obligation réglementaire pour les arbitres de niveau Départemental 1 et Départemental 2. Toute absence d'action sera sanctionnée d'une rétrogradation immédiate en fin de saison, indépendamment du classement obtenu suivant les critères théorique, pratique et test physique.

Sous réserve d'être éligible à une promotion, un arbitre ne pourra prétendre à accéder au niveau supérieur qu'à la condition d'être classé au moins 4^{ème} de sa poule pour les arbitres Départemental 2 et Départemental 3 Promo. De plus, il devra avoir validé son test physique lors des sessions de fin de saison, sauf indisponibilité attestée par un arrêt de travail ou un certificat médical.

Comme chaque année, la CDA permet à des arbitres centraux d'opter pour la filière assistant pour la saison suivante. Les arbitres souhaitant accéder à la filière assistant doivent le faire avant le 1^{er} mai de la saison en cours.

La CDA, en fonction de ses effectifs cibles et en fonction du nombre de demandes reçues, décide des affectations à l'issue du classement et en fonction des états de service notamment. La CDA a le droit et la mission de trancher en dernier ressort sur tous les cas particuliers de sa compétence.

Classement des arbitres :

Suite aux décisions individuelles prises au cours de la saison et après avoir pris connaissance des fins de carrière et des choix de carrière décidés par les arbitres, et pris en compte les contraintes de désignations et les besoins opérationnels de la CDA, il est décidé que les effectifs cibles pour la saison 2025/2026 seront les suivants :

- Arbitre Départemental 1 – 13 arbitres
- Arbitre Départemental 2 – 18 à 20 arbitres
- Arbitre Départemental 3 – X arbitres
- Arbitres Assistants Groupe 1 – 6 arbitres
- Arbitres Assistants Groupe 2 – X arbitres

La CDA rappelle que les effectifs arrêtés à l'issue des classements pourront être ajustés en fonction des besoins nécessaires à l'organisation des désignations dans le cadre de ces effectifs.

En l'état des connaissances des effectifs des différentes catégories, la CDA, s'entendant par les seuls arbitres ayant été observés dans leur catégorie au cours de la saison selon les dispositions de la



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD

UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



circulaire de début de saison et de l'article 3.17 du Règlement Intérieur, et classés à l'issue de la saison, et en dehors des cas particuliers aux arbitres ayant fait connaître leur choix de carrière et autres décisions de la CDA prise ou à prendre, décide des mouvements sportifs suivants :

- Arbitre Départemental 1 :

Les arbitres classés avant-dernier et dernier seront rétrogradés en catégorie Départemental 2.

En fonction du nombre de descentes d'arbitres Régional 3, il pourra être prononcé des descentes supplémentaires.

- Arbitre Départemental 2 :

Quatre accessions de Départemental 2 seront prononcées (deux par poule) sous réserve d'être classé au moins 4^{ème} de sa poule. L'arbitre classé dernier de chaque poule sera rétrogradé en catégorie Départemental 3. En fonction du nombre de descentes d'arbitres Départemental 1, directement associées aux descentes d'arbitres Régional 3, il pourra être prononcé des descentes supplémentaires.

- Arbitres Départemental 3 Promotionnel :

Quatre accessions de Départemental 3 seront prononcées (deux par poule) sous réserve d'être au moins 4^{ème} de sa poule. Aucune descente.

- Arbitres Assistants Groupe 1 :

L'arbitre classé dernier sera rétrogradé en catégorie Arbitres Assistants Groupe 2.

- Arbitres Assistants Groupe 2 :

Les arbitres classés aux deux premières places de la catégorie seront promus dans la catégorie Arbitres Assistants Groupe 1.

Proclamation des résultats :

Les résultats des arbitres de District (classements et affectation 2024/2025) seront communiqués aux arbitres lors de la soirée de fin de saison prévue en juin 2025, après une présentation au Comité Directeur du District Dordogne-Périgord.

Tableau indicatif des promotions / rétrogradations de fin de saison 2024/2025 :

Arbitres Centraux

	Descentes de R3	0	1	2	3
Départemental 1	Accèdent de D2	4	4	4	4
	Rétrogradent en D2	2	2	2	3
Départemental 2	Accèdent de D3	4	4	4	4
	Rétrogradent en D3	2	2	2	3
	Promotions accélérées Stagiaire (au maximum)	2	2	2	1
Départemental 3 Promotionnels	Accèdent en D2	4	4	4	4
	Rétrogradent de D2	2	2	2	3